

## RÈGLEMENT INTERIEUR DES STAGIAIRES

Conforme aux exigences du Référentiel Qualiopi  
Indicateur 1 du critère 1 (Information des publics) – Indicateur 27 (sanctions et modalités)  
Code du travail (Articles L6352-3 à L6352-5 et R6352-1 à R6352-15).

### Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail. Il définit les règles générales applicables aux stagiaires durant leur formation chez Audacia Formation.

### Article 2 : Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires présents dans les locaux ou participant à une formation à distance dispensée par Audacia Formation.

### Article 3 : Conditions générales

Chaque stagiaire s'engage à respecter les horaires, le contenu de la formation et les consignes données par l'équipe pédagogique. Tout comportement contraire à la bonne marche de la formation pourra entraîner des sanctions.

### Article 4 : Règles d'hygiène et de sécurité

Les stagiaires doivent se conformer aux consignes de sécurité affichées dans les locaux (issues de secours, extincteurs, etc.). En cas de formation à distance, les stagiaires doivent veiller à suivre la formation dans un environnement approprié.

### Article 5 : Assiduité et ponctualité

La présence à toutes les séances est obligatoire. Toute absence ou retard doit être justifié(e). Des feuilles d'émargement sont signées par demi-journée. En cas d'absence injustifiée, des sanctions peuvent être appliquées.

### Article 6 : Tenue et comportement

Une tenue correcte et un comportement respectueux sont exigés. Les propos ou actes discriminatoires, violents ou inappropriés ne sont pas tolérés.

### Article 7 : Matériel et locaux

Les stagiaires doivent utiliser le matériel mis à disposition avec soin. Toute dégradation pourra entraîner une demande de remboursement. Les locaux doivent être maintenus propres et en ordre.

### Article 8 : Usage des outils informatiques

L'utilisation des outils informatiques est réservée aux besoins de la formation. Il est interdit d'installer des logiciels ou de naviguer sur des sites inappropriés.

### Article 9 : Enregistrements et prises de vues

Toute prise de son, de photo ou de vidéo est interdite sans l'accord préalable de l'organisme et des personnes concernées.

### Article 10 : Sanctions

Toute violation du règlement peut entraîner une sanction disciplinaire allant de l'avertissement à l'exclusion de la formation. Toute sanction fera l'objet d'un entretien préalable avec le stagiaire.

### Article 11 : Représentation des stagiaires

Dans les formations de plus de 500 heures, un délégué des stagiaires est élu pour représenter leurs intérêts.

### Article 12 : Affichage et consultation

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire avant l'entrée en formation. Il est affiché dans les locaux d'Audacia Formation et disponible sur demande.

Fait à Gennevilliers, le 18 mai 2025

Signature de la direction  
Mr Jamel IHINA

  
AUDACIA FORMATION  
27, Bd Louise Michel  
92230 GENNEVILLIERS  
Tél. 06.99.35.86.02  
824 137 822 R.C.S. NANTERRE